

# Mesures d'urgence en faveur des entreprises dans le cadre de la crise COVID-19



## ÉTAT



### Fonds de solidarité

#### Conditions

Ce fonds s'adresse aux entreprises impactées par la crise sanitaire ayant subi au moins 50 % de perte de chiffre d'affaires

#### Aide

Jusqu'à 24 000 000 CFP, chaque mois, pour les entreprises les plus impactées. Fixée en fonction du secteur d'activité et du niveau de perte de CA

#### Contacts

Dépôt de formulaire sur la plateforme : <https://formulaires.impots.gouv.fr/formulaire/>

Délai 31 juillet 2021

### Prêt garanti par l'État (PGE)

#### Conditions

Toutes les entreprises

#### Aide

Jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires ou deux années de masse salariale

#### Contact

Demande de prêt réalisé auprès des banques, puis suite de la procédure via une plateforme BPI dédiée

<https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>

## GOUVERNEMENT



### Allocation Covid-19 (chômage partiel renforcé)

#### Conditions

L'allocation Covid-19 est ouverte à l'ensemble des secteurs durant la période de confinement à compter du 9 mars 2021. Pour les secteurs durablement impactés, celle-ci est prolongée jusqu'à la réouverture des frontières.

Cette allocation concerne également les employés de maisons et les personnes en contrat unique d'alternance.

#### Aide

- 100 % pour les personnes au SMG
- 70 % du dernier salaire brut jusqu'à 4.5 fois le SMG

#### Contact

Demande à adresser sur le téléservice : <https://demarches.gouv.nc/chomage-partiel>

### Report des charges fiscales

#### Aide

Possibilité de solliciter auprès des services fiscaux (DSF) un plan de règlement afin de reporter le paiement des prochaines échéances d'impôts directs

#### Contact

[recette.dsf@gouv.nc](mailto:recette.dsf@gouv.nc)  
tel : 25.75.25

## PROVINCES



### Province Sud

#### Conditions

Entreprises installées en province Sud, dont l'effectif total est inférieur ou égal à 10 (dirigeants compris), justifiant d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % pour le mois concerné par la demande

#### Contact

Démarche à réaliser en ligne : <https://www.province-sud.nc/form/aide-petites-entreprises-covid-19>

### Province Nord

Des mesures sont en cours de déclinaison

### Province des Îles Loyauté

#### Conditions

Les dispositifs d'aides d'urgence aux entreprises impactées par la crise sanitaire seront validés par l'Assemblée de la province des Îles le 22 avril

#### Contact

05 00 90 (appel gratuit) pour constituer dès à présent un dossier de demande d'aide

# Mesures d'urgence en faveur des entreprises dans le cadre de la crise COVID-19



## ÉTAT



### Médiation de crédit – IEOM

#### Conditions

Toutes les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités

#### Aide

Dispositif de médiation destiné aux entreprises confrontées à des refus de financement, à la résiliation de concours bancaires existants ou à des difficultés rencontrés avec l'assurance-crédit

#### Contact

Dossier à télécharger sur : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit> et à envoyer à : [mediation.credit.988@ieom.nc](mailto:mediation.credit.988@ieom.nc)

## GOVERNEMENT



### Exonération des cotisations sociales

#### Conditions

Entreprises faisant partie des secteurs durablement touchés par la crise sanitaire

#### Aide

Exonération des cotisations sociales (charges patronales) sur les trois prochains trimestres (T2, T3, T4 2021)

#### Contact

Mesure adoptée en séance du gouvernement du 23 mars 2021, dans l'attente du vote au Congrès

## PROVINCES

### Avances et prêts de l'État

#### Conditions

PME (hors micro-entreprises) et Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) :  
- impactées par la crise;  
- bénéficiant de perspectives de reprise ;  
- ayant un caractère stratégique pour leur secteur ou leur territoire

#### Aide

Avances remboursables et prêts dans la limite de 25 % du CA (entreprises créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019) ou dans la limite de 2 ans de la masse salariale estimée

#### Contact

Le dossier de demande d'aide, disponible sur le site internet du haut-commissariat, doit être transmis, au plus tard le 30 juin 2021, à l'adresse suivante : [aidetresorerie@nouvellecaledonie.gouv.fr](mailto:aidetresorerie@nouvellecaledonie.gouv.fr) ou par courrier à : **MEDN (Aide à la trésorerie) – BP C5 – 98 844 Nouméa Cedex**

lien du dossier :

[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Covid-19/Les-mesures-de-soutien-aux-entreprises](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Covid-19/Les-mesures-de-soutien-aux-entreprises)

### Étalement du paiement des cotisations sociales

#### Conditions

Les entreprises qui ne font pas partie des secteurs durablement touchés par la crise sanitaire, mais sont impactées par le nouveau confinement peuvent se rapprocher de la CAFAT pour demander un étalement de leurs charges.

Les demandes seront étudiées au cas par cas, avec bienveillance

#### Contact

[delais.covid19@cafat.nc](mailto:delais.covid19@cafat.nc)  
tél. : 25 58 20